



CH-3003 Berne

POST CH AG

OFAS ; elm

Monsieur Guy Parmelin, Président de la Confédération

Par courriel : [info@gs-wbf.admin.ch](mailto:info@gs-wbf.admin.ch)

Monsieur Alain Berset, Conseiller fédéral

Par courriel : [info@gs-edi.admin.ch](mailto:info@gs-edi.admin.ch)

Numéro de dossier : BSV-D-23623401/322

Collaboratrice responsable : Marlen Elmiger / elm

Berne, le 12 février 2021 / traduction française de la lettre originale

## Lutte contre le COVID-19 : ne pas oublier les enfants et les jeunes !

Monsieur le Président de la Confédération,  
Monsieur le Conseiller fédéral,

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est extrêmement préoccupée par la situation actuelle des enfants et des jeunes en pleine crise du coronavirus. Ses membres ont donc décidé de lancer un appel urgent au Conseil fédéral.

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes représentent un groupe de la population subissant des limitations massives qui restreignent leur vie quotidienne, dégradent leur santé psychique, réduisent leurs possibilités de développement et les privent de perspectives d'avenir pourtant essentielles. Ceci alors qu'ils ne sont pas fortement concernés par les risques sanitaires directs de la pandémie.

Par contre, les enfants et les jeunes souffrent des conséquences indirectes des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, y compris au regard de leur santé, ce qui va à l'encontre de leur droit constitutionnel à la protection et à l'encouragement (respectivement art. 11 et 67 Cst.).

**Santé psychique** : les chiffres actuels relatifs à la santé psychique des jeunes montrent que les 14-24 ans présentent plus souvent que les autres groupes d'âge des signes marqués de dépression. Les pédopsychiatres et les centres de consultation spécialisés sont surchargés ; les listes d'attente pour un traitement sont longues. Les professionnels de la pédiatrie, de la psychiatrie et du travail social mettent en garde contre des conséquences à long terme.



**Protection de l'enfance, violence domestique** : dans un courrier daté du 3 avril 2020, la CFEJ alertait déjà sur la possible augmentation des violences domestiques et des conflits intrafamiliaux. Le manque de place à domicile dû au télétravail et à la formation à distance, le stress, l'absence de compensation par des contacts sociaux ou des activités de loisirs et des angoisses existentielles ou liées à l'avenir constituent autant de facteurs de risque. Les chiffres ne montrent pour l'instant pas d'augmentation nette, mais certains cantons et services spécialisés enregistrent une hausse de la violence domestique et du nombre de cas graves de mise en danger du bien de l'enfant. Des chiffres plus actuels seront publiés en mars.

**Formation** : dans de nombreux cantons, les institutions de formation (secondaire II, degré tertiaire) sont de nouveau fermées et la formation est organisée à distance. Cela complique les progrès scolaires, en particulier pour les élèves et les apprentis issus de milieux socioéconomiques défavorables, et renforce les inégalités en matière de formation. Les apprentis sont soit touchés par la fermeture de leur entreprise formatrice, soit en télétravail, une situation qui leur pèse et qui peut compromettre la réussite de leur formation professionnelle.

Les jeunes étudiants des Hautes Écoles et Universités souffrent d'un stress accru et du manque de contacts sociaux. La disparition des possibilités d'emploi peut en outre entraîner une précarité financière.

**Loisirs** : le temps libre est particulièrement important pour les jeunes : il leur permet de développer des compétences sociales essentielles, de réduire le stress et de trouver de nouvelles sources de motivation. Les entraînements sportifs, les installations de loisirs et les offres socioculturelles sont accessibles uniquement aux moins de 16 ans. La fermeture des centres de jeunesse ou de culture ainsi que des restaurants fait que les jeunes n'ont plus d'endroits où se retrouver à l'écart des parents. Les voyages à l'étranger, les échanges scolaires, les stages... Toutes ces possibilités qui leur sont ouvertes en temps normal sont repoussées à un futur incertain, ce qui génère un sentiment d'impuissance et d'absence de perspectives.

La CFEJ demande donc au Conseil fédéral de prendre rapidement des **mesures pour améliorer la situation** des enfants et des jeunes sur les cinq points suivants :

- Nous demandons au Conseil fédéral de **s'adresser directement** aux enfants et aux jeunes en leur présentant des mesures d'amélioration concrètes et des perspectives d'avenir, en reconnaissance de leur situation actuelle difficile et en remerciement de leur aide dans la lutte contre la pandémie.
- Nous demandons que les **mesures** prises par la Confédération, les cantons et les communes **soient examinées** au préalable à l'aune de leurs conséquences sur les enfants et les jeunes. Le Conseil fédéral doit également prévoir des possibilités de **participation** pour les enfants et les jeunes qui ont **le droit d'être entendus lors de toute décision les concernant**.
- Nous demandons d'urgence **des exceptions en ce qui concerne les activités sportives, sociales ou culturelles des enfants, des jeunes et des jeunes adultes**, en particulier dans le cadre des activités de jeunesse extrascolaires, mais aussi pour les installations de loisirs et les entraînements sportifs. Les exceptions actuellement valables pour les moins de 16 ans doivent être étendues aux moins de 25 ans.
- Nous demandons que les cours des écoles obligatoires, des écoles professionnelles et des établissements du secondaire II **soient donnés en présentiel**. Les entreprises formatrices doivent être soutenues de sorte que les chances de formation des apprentis ne s'en trouvent pas menacées. Par ailleurs, les écoles sont des institutions importantes de détection et d'intervention précoces en cas de menace grave du bien de l'enfant.
- Nous demandons une offre suffisante d'intervention de crise, mais aussi de **traitement et de prise en charge des enfants et des jeunes atteints dans leur santé psychique**. Nous demandons également des mesures concrètes de protection de la santé psychique des élèves, des apprentis et des étudiants, par exemple en adaptant la façon de mesurer leurs performances ou en renforçant les offres de conseil et de soutien (services psychopédagogiques, travail social en milieu scolaire).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes. La CFEJ continuera de suivre avec attention les conséquences de la crise liée au COVID-19 et de s'engager à défendre au mieux les droits et les perspectives des enfants et des jeunes.

En vous souhaitant toute la sagacité et l'énergie nécessaires à la gestion de cette crise exceptionnelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre considération distinguée.

**Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Kanaan', with a long horizontal line extending to the right.

Sami Kanaan  
Président